

La Lettre de **PARLY**

N° 16 - CINQUIEME ANNEE - MAI 1991



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES CO-PROPRIETAIRES ET RESIDENTS

PRIORITÉ AU PATRIMOINE

REFLEXION ET METHODE

Plus que jamais, la gestion budgétaire est à l'ordre du jour de Parly 2.

Pratiquée depuis longtemps dans un contexte favorable permettant des résultats satisfaisants par l'expression du bon sens, elle doit aujourd'hui devenir plus systématique, plus permanente.

Les techniques existent, Parly 2 doit s'en servir.

Et pour y avoir recours de manière adaptée, pour gérer les dépenses avec performance, il faudra tenir compte de trois phénomènes :

- L'art de la prévision est particulièrement difficile à Parly 2 puisque le budget principal est préparé en mars pour l'année suivante. Les syndicats secondaires et les entreprises ont jusqu'à octobre pour le faire.

Il y a donc nécessité d'affiner justification et validation des prévisions en même temps que d'améliorer le suivi du budget, de ses écarts et de leur gestion.

- Parly 2 a connu sur 1991 une augmentation du budget principal au détriment de la flexibilité des budgets secondaires. Ce rattrapage a été rendu indispensable notamment du fait de la

gestion trop serrée de certains postes au cours des années précédentes.

Ce doit être un phénomène exceptionnel et les exercices suivants devront rendre aux syndicats secondaires leur accès à la souplesse budgétaire.

- La courbe d'évolution des charges ne peut être celle de l'inflation ou de tout autre statistique officielle. Elle est en fait celle des nécessités. Nécessités de fonctionnement, de protection du patrimoine, mais aussi nécessités découlant des souhaits de Parlysiens quant à la qualité de service dont ils veulent bénéficier.

Il faut donc se rappeler que tout a un prix, que la notion de rigueur correspond à précision et exactitude, mais ne signifie pas étroitesse.

Nul doute que ces principes d'équilibre devraient permettre à Parly 2 de conserver des charges modérées, et un rapport qualité-prix meilleur que la moyenne, grâce à un peu plus de réflexion et de méthode.

J.P. BARRERE
Président du conseil principal

Lors de l'assemblée générale des copropriétaires du 5 juin prochain, les Parlysiens sont appelés à voter le budget de fonctionnement du syndicat principal. Avec pour objectif majeur, la volonté de privilégier la préservation et la valorisation du patrimoine. Il est essentiel que la participation soit importante et que chacun se mobilise pour assister ou se faire représenter à cette réunion (lire p.3 à 5)

PETILLEMENTS...



Parmi les réussites des 20 ans de Parly 2, beaucoup s'accordent à mettre en bonne place le logo créé par un Parlyzien, Maurice POINTEAU.

Les couleurs de Parly 2, vert pour l'espoir, bleu pour les piscines, les bulles de champagne et le bouquet fleuri de la fête...tout y était.

La tentation était grande de le conserver.

Mais on n'a qu'une fois 20 ans. Alors Maurice POINTEAU a repris le crayon...et nous pouvons vous présenter le logo de l'association.

Adaptation réussie dans laquelle se retrouvent les couleurs, le bouquet, toute la symbolique souhaitée.

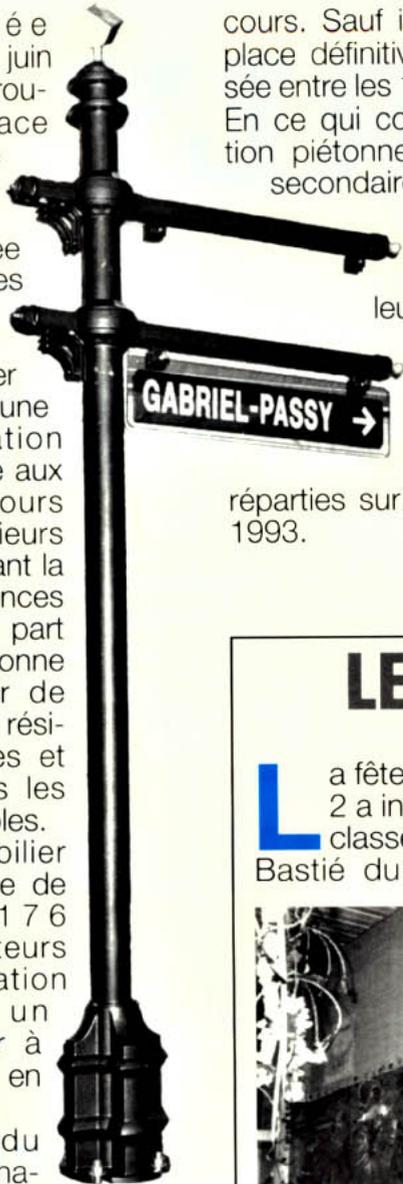
Gageons qu'à l'avenir, les pétilllements de l'animation de Parly 2 seront à la hauteur de ce logo...

SIGNALISATION : UN NOUVEAU MOBILIER

L'assemblée générale de juin 1990 a approuvé la mise en place d'une nouvelle signalisation sur l'ensemble de Parly 2, échelonnée sur les trois années 1991, 1992 et 1993.

Ce nouveau mobilier urbain comprend d'une part la signalisation routière - implantée aux principaux carrefours extérieurs et intérieurs de Parly 2 - indiquant la direction des résidences proches, et d'autre part la signalisation piétonne indiquant à partir de chaque entrée de résidence, les squares et dans certains cas les numéros d'immeubles. Ce nouveau mobilier urbain se compose de 40 mâts et 176 panneaux indicateurs pour la signalisation piétonne, soit un nombre inférieur à ceux actuellement en place.

Dans le cadre du budget voté, la signalisation routière sera mise en place dans sa totalité en 1991. Les prototypes de mâts et panneaux ont été présentés récemment et la fabrication est en



cours. Sauf imprévu, la mise en place définitive devrait être réalisée entre les 15 mai et 15 juin.

En ce qui concerne la signalisation piétonne, tous les conseils secondaires ont été consultés

et ont donné leur accord pour la partie relative à leur résidence. La mise

au point du lettrage des panneaux est en cours. La fabrication et l'implantation seront

réparties sur les années 1992 et 1993.

R. PETIOT

CLUB ARS



GALA DE DANSE

Cette année, le Gala de Danse du Club ARS se déroulera sous un chapiteau dans le cadre du «Festival du Bel Air».

Le spectacle intitulé : «D'airs en Bel Air» aura lieu les jeudi 13 et vendredi 14 juin à 20 h 30.

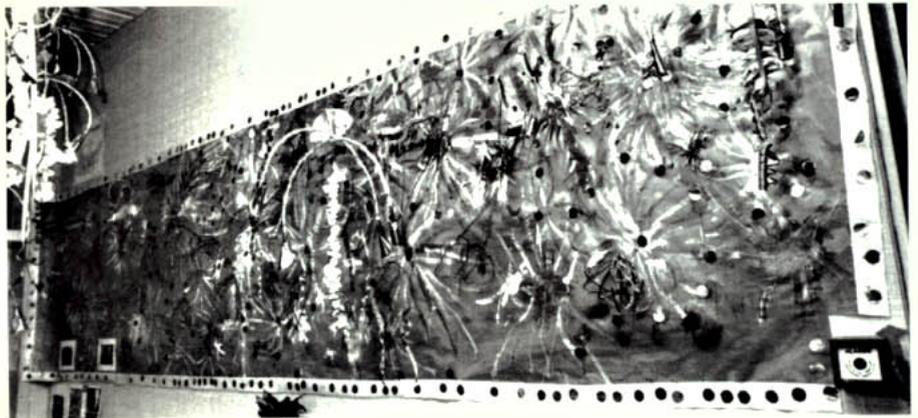
Les places seront gratuites, mais des cartons d'invitation seront à retirer au Club Ars début Juin.

Pour tous renseignements, s'adresser au Club Ars au 39.54.43.47.

LE BOUQUET DES 20 ANS

La fête des 20 ans de Parly 2 a inspiré les élèves de la classe maternelle Maryse-Bastie du Chesnay. Sous la

direction du Mme Fantin, les enfants ont réalisé ce panneau pictural représentant le bouquet final du feu d'artifice.



BANQUE PARISIENNE DE CREDIT

DANS UNE BANQUE MOYENNE
LES CLIENTS SONT PLUS
GRANDS



Agence PARLY 2 - Centre Commercial PARLY 2 - 78150 LE CHESNAY - Tél. : 39.54.20.38

ASSEMBLEES GENERALES 1991

UNE LONGUE MARCHÉ...

Du fait de l'organisation juridique de Parly 2, le syndic doit faire face à une obligation légale plutôt contraignante : notifier, en même temps que l'ordre du jour de l'assemblée, le "budget prévisionnel" du prochain exercice, autant de fois qu'il existe de syndicats.

Il est aidé dans cette tâche par différentes instances représentatives de la copropriété : le conseil syndical principal et sa commission des charges ainsi que les 36 conseils syndicaux secondaires.

L'assemblée du syndicat principal, dont le budget représente environ 40 % de l'ensemble des dépenses, se tient en juin.

Compte tenu des délais de

préparation et de convocation, c'est donc dès le mois de février, les comptes de l'année écoulée étant clos, que son budget prévisionnel doit être mis à l'étude pour être arrêté à la fin mars.

Chaque poste de dépense est alors analysé, le montant budgétisé tenant compte :

- de la dépense réelle de l'exercice écoulé,
- du taux d'augmentation prévisible des éléments essentiels du poste (énergie, prestations, personnel),
- des modifications éventuelles des composantes (mise en place ou suppression d'une prestation, remplacement de personnel).

Le projet du budget résultant de

cette étude est alors soumis par le syndic à l'examen de la commission des charges et modifié, si nécessaire, en fonction des observations ou recommandations formulées par ce groupe de travail.

Le budget prévisionnel ainsi établi est ensuite présenté pour approbation au conseil syndical principal.

Les budgets des syndicats secondaires sont établis suivant le même processus, mais d'une part, l'interlocuteur du syndic est alors le conseil de chaque résidence, d'autre part, les assemblées des syndicats secondaires ayant lieu au cours du 4ème trimestre, l'étude des budgets se déroule de juin à septembre.

L'approbation de ces budgets par les assemblées détermine les taux d'appel de charges trimestriels, donc la trésorerie de

la copropriété durant une année. Le syndic de Parly 2 ne disposant d'aucun fonds de roulement, l'étude des budgets prévisionnels apparaît donc comme un élément fondamental de la gestion. En effet, une erreur d'appréciation peut entraîner de grandes difficultés de trésorerie. Afin de permettre aux conseils syndicaux de jouer pleinement leur rôle d'assistance et de contrôle de la gestion, le syndic leur adresse chaque trimestre un document appelé "contrôle budgétaire" qui permet une analyse comparative, poste par poste, des sommes budgétées et des dépenses effectivement réalisées pour la période considérée.

Cela leur permet de remplir leur mission qui est d'orienter et de contrôler la gestion du syndic.

G. MERCIER

BUDGET DU SYNDICAT PRINCIPAL 1992 (en milliers de francs)

	REALISE 1989	BUDGET 1990	REALISE 1990	VARIAT. R90/B90	VARIAT. R90/R89	BUDGET 1991	BUDGET 1992	VARIAT. B92/B91	VARIAT. B92/R90
ADMINISTRATION	7 340	7 303	8 612 ¹	17,92%	17,33%	8 327	8 664	4,05%	0,60%
GARDIENNAGE	560	521	578	10,94%	3,21%	599	615	2,67%	6,40%
ENTRETIEN (Service dépannage)	915	921	996	8,14%	8,85%	1 026	1 225 ²	19,40%	22,99%
CHAUFFAGE & EAU	22 834	24 381	21 882	-10,25%	-4,17%	24 654	25 819	4,73%	17,99%
ESPACES VERTS & ALLES PIETON	319	553	393 ³	-28,93%	23,20%	343	464 ³	35,28%	18,07%
SPORTS ET LOISIRS	2 059	2 140	2 442 ³	14,11%	18,60%	2 737	2 522 ³	-7,86%	3,28%
TOTAL BUDGET	34 027	35 819	34 903	-2,56%	2,57%	37 686	39 309	4,31%	12,62%

1. Changement de structure première année complète.

2. Extension de la mission de l'équipe dépannage ayant nécessité l'embauche d'un nouvel ouvrier.

3. Contrats d'entretien des espaces verts des piscines comptabilisés en sports et loisirs et budgétés au poste espaces verts et allées piétonnes.



la performance

Le Chesnay
Automobiles



36-38, rue de Moxouris, 78150 LE CHESNAY PARLY II ☎ 39.54.52.76
SERVICE RAPIDE : 2, avenue du Chesnay, R.N. 307, 78150 LE CHESNAY ☎ 39.54.15.12

vosre concessionnaire PEUGEOT TALBOT



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 1991

LE 5 JUIN À 20 H 30 AU PALAIS DES CONGRES DE VERSAILLES

Horaires d'émargement : de 16 h à 18 h, de 19 h 30 à 20 h 30 pour l'Assemblée générale de copropriété et 19 h 30 à 21 h 30 pour l'Assemblée générale ordinaire et l'Assemblée générale extraordinaire.

• Assemblée générale de copropriété

9 résolutions seront soumises au vote du syndicat principal.

1^{ère} résolution :

Approbation des comptes de l'année 1990, quittus au syndicat.

2^{ème} résolution :

Approbation du budget prévisionnel année 1992.

3^{ème} résolution :

Renouvellement du mandat du syndicat.

4^{ème} résolution :

Pouvoir donné à chaque syndicat secondaire de modifier les emplois à sa charge.

5^{ème} résolution :

Approbation de la répartition des effectifs attachés au syndi-

cat des copropriétaires.

6^{ème} résolution :

Renouvellement du mandat du club ARS.

7^{ème} résolution :

Jours de consultation des pièces justificatives des charges de copropriété.

8^{ème} résolution :

Transfert des droits de publication de la lettre de Parly 2.

9^{ème} résolution :

(A titre individuel, MM. Pallot et Marchesseau présentent une résolution semblable à celle repoussée l'an dernier)

Comptes distincts pour le Syndicat Principal et les syndicats secondaires

L'assemblée générale de la copropriété sera suivie des assemblées de la SAIC Le Chesnay-Trianon :

• Assemblée générale ordinaire principaux points à l'ordre du jour

– Approbation du rapport du conseil d'administration, des comptes de l'exercice 1990 et du rapport du commissaire aux comptes, quitus au conseil d'administration.
– Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

• Assemblée générale extraordinaire

Autorisation de la mise en vente publique d'un appartement dont l'actionnaire copropriétaire n'a pas réglé ses charges depuis plusieurs années.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU SYNDIC

Lors de la prochaine assemblée de copropriété de juin 1991, il sera présenté une résolution pour le renouvellement du mandat du syndicat (S.A.I.C Le Chesnay Trianon).

Dans le cadre de la loi de 1965 sur la copropriété, Parly 2 s'auto-administre, c'est-à-dire qu'il possède ses propres moyens et qu'il est son propre syndicat de copropriété.

La fonction de syndicat de copropriété est exercée par la S.A.I.C. Le Chesnay Trianon au travers de son conseil d'administration composé d'actionnaires, désignés par l'assemblée générale de la société. Le président du conseil d'administration exerce la

fonction de syndicat avec le concours des administrateurs.

La S.A.I.C. Le Chesnay Trianon regroupe exclusivement les copropriétaires actionnaires de Parly 2. A ce jour 80% des copropriétaires de lots d'habitation ont gardé le statut d'actionnaire.

La S.A.I.C. Le Chesnay Trianon (syndicat) est la seule responsable de la gestion :

– elle met en application les décisions de l'assemblée générale de copropriété,
– elle garantit l'homogénéité des actions d'entretien et de préservation du patrimoine (elle est habilitée à prendre toute décision urgente hors du

cadre des assemblées),
– elle gère le personnel du syndicat (administration et personnel sur les résidences) dans un esprit d'harmonie des statuts et des situations individuelles.

Les conseils syndicaux (principal et secondaires) assurent chacun à leur niveau le contrôle de la gestion de la copropriété. Légalement, ils n'ont pas autorité pour prendre des décisions sur la gestion en dehors du cadre des assemblées. Les conseils syndicaux assurent les missions suivantes :

– préparation des résolutions pour les assemblées générales.
– liaison permanente avec les responsables du

syndicat (direction, gérance etc...).

– contrôle de la gestion. Ils ne peuvent pas prendre séparément des décisions qui engagent l'ensemble de la copropriété, en particulier en ce qui concerne le personnel (statut - activité - rémunération).

A Parly 2, cette limitation légale de la responsabilité des conseils syndicaux est largement compensée par la facilité de dialogue avec le syndicat dans la mesure où celui-ci est l'émanation de la copropriété elle-même. C'est pourquoi, la S.A.I.C. Le Chesnay Trianon sera naturellement candidate pour un nouveau mandat de trois années.

P. BOULENGER.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 1991

DES CHARGES ÉTUDIÉES AU PLUS JUSTE

Deux résolutions concernent les charges.

1) Approbation des comptes 1990

L'écart entre le réalisé 1990 et le budget 1990 est de - 2,6 %.

L'économie est due essentiellement au chauffage et au réchauffement de l'eau (- 12,1 %).

Ce poste représente 62 % du budget.

Le dépassement majeur concerne l'administration + 18 % (changement de structure de la société).

2) Budget 1992

Dans la mesure du possible, les dépenses

ont été programmées au plus juste, d'autant que les travaux spéciaux votés en 1990 (signalisation et éclairage extérieur) viendront s'ajouter au budget proposé dans les appels de charges (1 500 000 F). Mais il a fallu tenir compte des nécessités et des risques :

- Les travaux nécessaires dans un certain nombre de piscines amènent à prévoir une dépense supérieure de 400 000 F. par rapport aux dépenses de 1990 et du même ordre que le budget 1991.

- Le froid du dernier hiver et la reprise des

hausse du tarif du gaz (+ 7,3 % depuis l'automne 1990) rendent nécessaire de prévoir une dépense de chauffage supérieure de 4 000 000 F. à celle de 1990 et de 1 200 000 F. du budget 1991. Pour parvenir à cette prévision, un travail statistique important a été effectué pour tenir compte des réalités sans alourdir les appels de charges. Il faut espérer que les faits la confirmeront et que nous n'aurons pas à effectuer d'appels supplémentaires en cours d'année.

- Tous les postes du budget, autres que

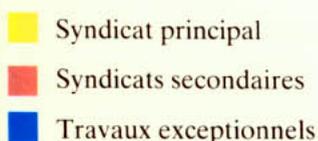
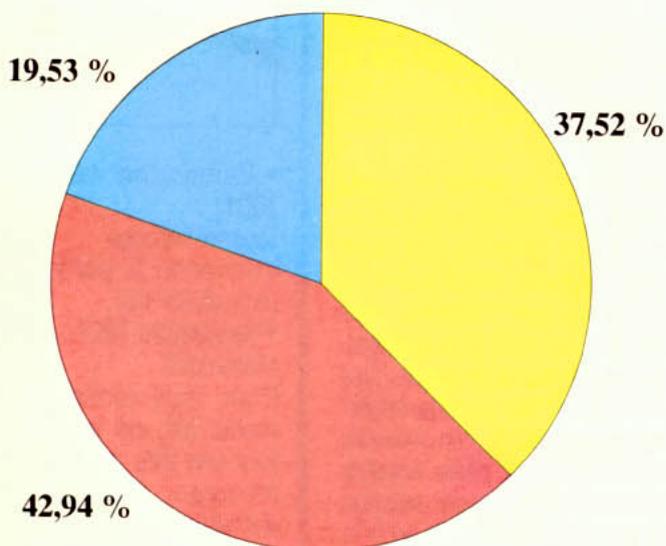
chauffage et piscines, ont pu être maintenus au niveau des dépenses réelles 1990 et seulement 450 000 F. au-dessus du budget 1991. Au total, le budget 1992 qui s'établit à 39 309 000 F. progresse de 4 400 000 F. par rapport aux dépenses de 1990 (soit 12,6 % sur 2 ans) et de 1 600 000 F. par rapport au budget 1991 (soit + 4,2 %).

Ce budget a été approuvé à l'unanimité par le conseil principal.

G. YOU
Vice-Président
Charges, finances

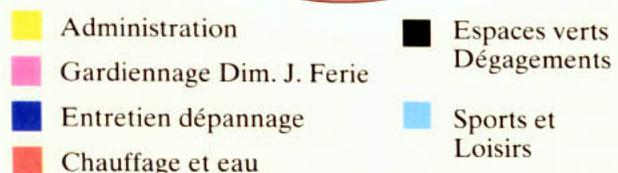
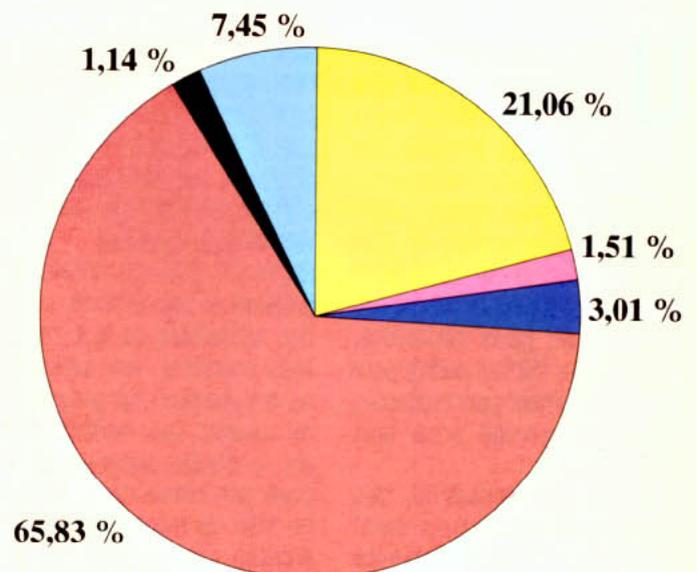
DEPENSES BUDGETS 91

Chaque année, l'assemblée générale de juin vote le budget du syndicat principal. (37,52 % du budget global de la copropriété en 1991).



SYNDICAT PRINCIPAL

Le budget du syndicat principal en 1992 se répartit en six familles.



"POUR QUELQUES LOGGIAS DE PLUS"

Depuis la création de Parly 2, de nombreuses loggias ont vu le jour à la satisfaction de leurs occupants, mais pas toujours à celle des passants.

Pour permettre une unité esthétique, plusieurs tentatives ont eu lieu en décrivant et en donnant les modalités d'exécution de loggias, la dernière date de 1989, où des nouvelles adaptations ont été votées pour tenir compte du double vitrage. Hélas ! des dérapages ont déjà eu lieu se rajoutant à ceux existants.

Il suffit de se promener pour voir des façades complètement défigurées par la mise en place de loggias ne respectant pas les critères retenus ou de voir sur une même façade deux ou trois types de loggias, sans parler des résidences avec balcons filants complètement fermés, faisant oublier l'architecture d'origine, faite de bois exotique et de baies vitrées en arrière de garde-corps

métalliques.

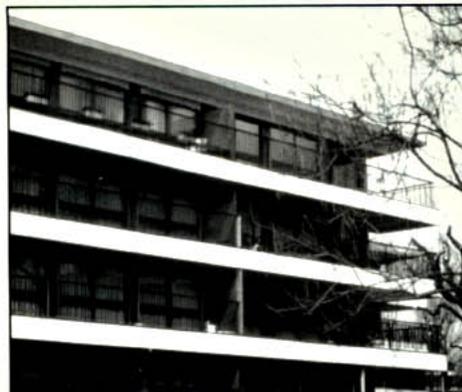
Où sont les frises ? Où sont les lignes horizontales ?...

C'est notre patrimoine que nous dévaluons ainsi que notre regard. Arrêtons cette dégradation insinueuse, faite à petits coups.

Respectons les plans acceptés par l'architecte et la copropriété, en mettant des vitrages conformes aux endroits autorisés et notre "art de vivre" sera préservé. Ayons le courage de réagir et de faire respecter les demandes d'autorisations qui doivent être faites au syndic avant exécution pour ne pas se trouver en contradiction avec le dossier contractuel. Faisons tous de la prévention avant de faire de la répression.

Un dossier avec support photographique est à votre disposition au conseil principal pour vous permettre de vous faire une opinion sur ce problème de changement de façades.

C.BERTRAND



SUCCES DE L'ENQUETE SUR LA COMMUNICATION PLUS DE 300 REPONSES...

Un record, une joie, un encouragement... A ce jour, plus de trois cents Parlysiens ont participé à notre enquête sur l'information et la communication : un pourcentage qui dépasse largement toute espérance et tout résultat généralement admis en la matière. Que tous ceux qui ont pris la peine de nous répondre, souvent pour féliciter, parfois pour critiquer, rarement pour brocarder, soient remerciés pour leur démarche...

D'autant que l'essentiel des messages exprimés sont empreints d'une extrême gentillesse et d'une profonde confiance. Pour la plupart, les habitants de Parly 2 apprécient leur "lettre" dans la mesure où elle satisfait leur soif d'informations concernant la vie de la copropriété.

Mais pour beaucoup aussi, les résidents de notre grand ensemble immobilier méconnaissent le minitel soit parcequ'ils ne disposent pas de l'appareil, soit parcequ'ils n'ont ni le temps ni la volonté de le consulter.

Parmi les 90% de satisfaits, la préférence des lecteurs comme des minitelistes va aux informations concrètes, aux explications sur les charges, aux programmes de voyages, aux renseignements sur le centre commercial, aux plans des résidences... Et parmi les 10% de mécontents - si l'on excepte une poignée de "grincheux" aux propos volontiers agressifs - les critiques majeures concernent l'autosatisfaction, le "parlysianisme". Le conseil ne manquera pas d'être entendu... Dans l'ensemble, les Parlysiens

sont surtout préoccupés par la propreté, le stationnement, la circulation, le bruit, les déménagements, les loisirs, les charges, le patrimoine, la gestion immobilière... Certains réclament un courrier des lecteurs (il existe pourtant), des panneaux pour petites annonces (ils seront bientôt comblés par le minitel), ou un exemplaire du règlement intérieur (il devrait être en leur possession)...

Globalement, la "lettre" est jugée utile et agréable à lire. Certains la conservent. D'autres souhaitent une amélioration de sa présentation, avec une maquette plus moderne, un style plus attrayant, des sujets plus approfondis. Des efforts seront faits pour leur apporter satisfaction. Et l'on retiendra surtout de cette petite enquête que les Parlysiens sont satisfaits de vivre là où ils sont. Et qu'ils le proclament haut et fort, quitte à sombrer dans l'autosatisfaction, dans le «parlysianisme».

**Jocelyne GALLAS
et Jean-François PEUMERY**

TENNIS



• Dimanche 16 juin 1991 :

Tournoi surprise
Inscription à partir du samedi 25 mai.

• Septembre 1991 :

Match défi
Pour tous renseignements afin de reconstituer une liste de joueurs motivés, nous vous demandons de prendre contact avec :
Mme STEIB :
39.55.75.82
Mme TAILLANDIER :
39.54.41.58

PISCINES... COMMENT TRANSFORMER UN INCONVENIENT EN AVANTAGE



Les piscines ont 20 ans ! Pendant toute cette période, elles ont fait l'objet d'entretien et de réparations d'urgence.

Le moment est venu d'étudier la meilleure façon de remédier à des déficiences plus ou moins importantes selon l'ancienneté.

Les canalisations vont devoir être refaites à Concorde, les autres résidences auront à traiter ce problème dans les années à venir.

Les commissions Piscine puis la commission technique se sont penché sur ces questions et ont travaillé selon le vieil adage : "Comment transformer un inconfort en avantage" : que les piscines modernes bénéficient de systèmes de filtration et "d'écumage en surface". A l'occasion des travaux entrepris, il serait judicieux de profiter des toutes dernières techniques

tant en ce qui concerne la machinerie que l'esthétique. Pour ce qui est du revêtement, le marbre a fait le succès de la promotion de Parly 2, mais il est aujourd'hui coûteux et considéré comme trop glissant. Il peut être remplacé par un matériau anti-dérapant.

Rappelons que nos piscines ne sont pas des objets de collection et vouloir réparer à l'identique peut entraîner ultérieurement des travaux supplémentaires par obligation de moderniser.

En tout état de cause, les études en cours tendront à l'amélioration chaque fois qu'il est nécessaire d'entreprendre de la technique, du confort, de l'hygiène, de la sécurité... au meilleur coût, avec le souci constant de préserver l'unité de technique et d'aspect.

M. PRADAUD

LES PARLYSIENS ONT LA PAROLE...

De nombreuses lettres se plaignent de la pollution des trottoirs par les chiens. C'est un problème de plus en plus préoccupant qui porte atteinte à la qualité de vie à Parly 2. Il met en cause propreté, salubrité, esthétique, autant

de valeurs qui nous sont chères. Si le chien est errant, il sera bientôt aux prises avec la fourrière. S'il est en laisse c'est son propriétaire qui sera aux prises avec sa mauvaise conscience avant que de l'être avec un arrêté municipal.

LA NOUVELLE JEUNESSE DE NOTRE DAME...

Notre-Dame subit, elle aussi, les outrages du temps. Vingt ans après son édification, l'église de Parly 2 a besoin de recevoir quelques soins qui ne sont pas seulement d'ordre esthétique.

L'on sait, que pour subvenir à ces besoins, chacun y a mis du sien : la ville du Chesnay pour un million de francs, la copropriété pour 500.000 F, la commune de Rocquencourt pour 100.000 F. Après un appel d'offres et d'après discussions, une affectation des différentes subventions en fonction de travaux précis a été établie en liaison avec l'association diocésaine de Versailles.

En voici le détail :

- Parly 2 : travaux de ravalement extérieur, de remplacement des lettres et de serrurerie ;
- Mairie du Chesnay : réfection du sol à l'intérieur de l'église et réfection partielle du parvis ;
- Mairie de Rocquencourt :

seconde partie de la réfection du parvis ;

- Association diocésaine : honoraires d'architecte, du bureau de contrôle, assurances et, les cas échéant, les aléas.

Tout le monde aura pu constater que le remplacement du dallage est achevé à l'intérieur de l'édifice.

Dès le printemps, en fonction des conditions climatiques, ont débuté les travaux de ravalement extérieur ainsi que la réfection du parvis.

Dans quelques mois, les Parlysiens constateront les fruits de leur effort pour l'entretien et la préservation d'un patrimoine auquel, croyants ou non, ils sont forcément attachés puisque leur ensemble immobilier n'aurait pas vu le jour sans l'édification de cette église. Et Notre-Dame aura acquis une nouvelle jeunesse...

J.F. PEUMERY

DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

- PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE TECHNIQUE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN OU LES BESOINS INDUSTRIELS
- GESTION TECHNIQUE ET THERMIQUE D'IMMEUBLES :

Chauffage et climatisation, conditionnement d'air, installations électriques HT et BT, ascenseurs et appareils élévateurs, groupes électrogènes, automatismes et systèmes, prestations tout corps d'état, géothermie.

AGENCE RÉGION PARIS-SUD
381, av. du Général de Gaulle
92140 Clamart
Tél. 46 32 21 21

AGENCE ILE-DE-FRANCE
Carrefour du Tapis-Vert
92365 Meudon-la-Forêt Cédex
Tél. : (1) 46.31.09.24



Siège social

46, rue Letort - 78883 PARIS Cédex 18 - Tél. (1) 49 25 45 00 - Télécopie 290 669 F - Télécopie (1) 49 25 45 45

AGENCE PARIS
7, boulevard Ney 75018 Paris
Tél. (1) 42 38 81 12

AGENCE RÉGION PARIS NORD
1, rue Ambroise Croizat - Zone industrielle
95100 Agenteuil
Tél. (1) 39 82 09 62

«PARLY EVASION» : DEPARTS 1991



• Croisière Méditerranée / Adriatique (20 / 27 mai)

Actuellement nos amis Parlysiens sont à Gênes, prêts à embarquer sur un merveilleux bateau "l'Enrico Costa".



• Les nuits blanches de Leningrad (18 / 23 juin)

Une journée complète à Moscou, puis Leningrad à l'époque du "soleil de minuit". Plusieurs visites de ville et trois excursions (Pouchkine, Pavlosk et Petrodvorets). Nous pourrions, sur demande de votre part, vous procurer des programmes détaillés. Pensez à nous le demander si vous ne l'avez déjà fait.



Crémation à Bali

• Bali ou Bali Célèbes (départ 12 octobre - retours 23 ou 28)

Ce sont deux voyages en un qui sont en train de se préparer :

- 12 octobre - départ de Parly 2

- 13 / 14 octobre : Singapour - escale et visite.

- 15 / 16 / 17 octobre : séjour à Bali avec de nombreux spectacles de danses et plusieurs excursions.

- 23 octobre : retour à Parly 2 ou envol pour Ujungpandang pour visiter la région du pays Toradja, loin des flots touristique !

- 28 octobre : retour à Parly 2.

Nous pourrions, sur demande de votre part, vous procurer des programmes détaillés.

• Réveillon 91 / 92 :

C'est finalement Copenhague qui a été retenu. Le programme qui ne nous a pas encore été adressé, sera toutefois mis à notre disposition et par conséquent à la vôtre avant les vacances d'été.

NOUS SERIONS HEUREUX DE VOUS RENCONTRER pour un échange d'idées sur ces différents thèmes de "loisirs" qui n'ont pour but que de vous aider à vous rapprocher, à mieux vous connaître :

• **Le lundi 10 juin 1991 à 20 h 30** dans les locaux du Conseil Principal. Veuillez confirmer votre présence en téléphonant au 39.55.83.71



Et... 1992 ?

D'ores et déjà les Parlysiens pensent à l'année prochaine...

Nous y avons pensé et serions heureux de recevoir, lors de notre prochaine réunion, vos commentaires sur cet "avant programme" qui nous est suggéré.

• Fin février début 1992 :

Croisière au Caraïbes... dans le "sillage des flibustiers". 9 jours de Parly 2 à Parly 2 - Trajet en avion de Paris à San Juan de Porto Rico et 7 jours de Curaçao à St-Thomas... et retour.

• Juin 1992 :

Un bel itinéraire de 8 jours en Europe Centrale :

• Parly 2 à Vienne, descente du Danube jusqu'à Budapest, et en autocar vers Prague et retour.

• Octobre 1992 :

• et pourquoi pas la Chine ?

Un voyage de 14 jours, les «Berceaux de la Chine», qui vous conduira de Pékin à Xian, Shanghai, Guilin, Canton pour terminer à Hong-Kong.

Mais ce n'est pas tout...

Un programme de visites-conférences de Paris sera prochainement annoncé.

- Et une nouvelle idée, les "Parly Balades"

Une journée de Parly 2 à Parly 2, par exemple :

• La **Bourgogne** au "Fil de l'eau" en bateau d'Auxerre à Cravant, en déjeunant à bord.

• **Honfleur-Etretat**, la cité des peintres et les célèbres falaises...

• **Bruges, la Venise du Nord**, musée romantique en plein air

• ou une invitation "Gueularde" en **Touraine** avec repas gastronomique et visite des caves de Montlouis et de Vouvray.

- sans oublier nos **amis sportifs** et plus spécialement les **Golfeurs** pour lesquels nous est proposé :

- **un séjour golf au Québec** (8 jours Parly / Parly)

au Mont Saint Anne à 30 minutes de Québec ville.

C. YOLLANT

La Lettre de Parly 2

Ont participé à la réalisation de ce numéro J.P. Barrère, A. Bertin, C. Bertrand, P. Boulenger, J. Gallas, J. Grangerot, G. Mercier, R. Petiot, J.F. Peumery, C. Pitrou, A. Pradand, A. Reiss, C. Yollant, C. You Photos : Ch. Daumerie.

Bulletin d'information de l'Association pour l'Animation de Parly 2.
Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY CEDEX.

Directeur de la publication : J.P. Barrère.
Création, maquette, réalisation : EPSILON, 39.51.53.52.

Mise sous pli : ARTS et BOIS, 39.54.70.77